

PRÉFET DE L'ISÈRE

MISSION DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

GRENOBLE, LE **31 JUIL. 2019**

CHARGE DE MISSION DU PILOTAGE INTERMINISTÉRIEL REGIONAL

AFFAIRE SUIVIE PAR : Delphine Morin
☎ 04.76.60.32.51
e-mail : delphine.morin@isere.gouv.fr

LE PREFET DE L'ISERE

à

Mesdames et Messieurs les destinataires in fine

OBJET : Comité de pilotage de la ligne Lyon-Grenoble et EFG du 1^{er} Juillet 2019.

PJ : relevé de conclusions.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le relevé de conclusions du comité de pilotage du 1^{er} juillet dernier relatif à la ligne ferroviaire Lyon-Grenoble et l'Etoile Ferroviaire Grenobloise.

Le préfet,



Lionel BEFFRE

Listes des destinataires :

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs du département de l'Isère,

Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,
Madame la Vice-Présidente Transports,
- Monsieur le Directeur du service infrastructures

Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Régionales

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère,

Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole,

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Grésivaudan,

Monsieur le Président du SMTC,

Monsieur le Maire de Grenoble,

Monsieur le Sous-préfet de La Tour du Pin,

Madame le Sous préfet de Vienne,

Madame la Directrice de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Monsieur le Chef du Service MAP

Monsieur le Directeur Régional SNCF Réseau,

Monsieur le Directeur Régional SNCF Mobilités,

Madame la Directrice Départementale des Territoires de l'Isère,

Monsieur le Directeur des Relations avec les Collectivités,

Monsieur le Directeur de Mission de Coordination Interministérielle.



PRÉFET DE L'ISÈRE

Compte-rendu de réunion

OBJET DE LA RÉUNION

Comité de pilotage de la ligne Lyon –
Grenoble et de l'étoile ferroviaire
grenobloise

DATE

01/07/19

PARTICIPANTS :

Etat

M. BEFFRE Lionel

Préfet de l'Isère

Accompagné de

M. PORTAL Philippe

Secrétaire général de la Préfecture de l'Isère

M. TIXIER Yves

Préfecture de l'Isère - Directeur MCI

Mme MORIN Delphine

Préfecture de l'Isère - MCI

Mme GALLIARD-MINIER
Camille

Collaboratrice parlementaire du Député Olivier VERAN (1ère
circonscription de l'Isère)

Mme PISLARU Genia

Collaboratrice parlementaire de la Députée Elodie JACQUIER-
LAFORGE (9ème circonscription de l'Isère)

M. COLAS-ROY Jean-Charles

Député de la 2ème circonscription de l'Isère

M. BIJU-DUVAL Bertrand

Collaborateur parlementaire d'Emilie CHALAS, Députée de la
3ème circonscription de l'Isère

Mme CUCHERAT Blandine

Collaboratrice parlementaire de la Députée Caroline ABADIE
(8ème circonscription de l'Isère)

M. TRINCHERO Stéphane

Collaborateur parlementaire du Sénateur Didier RAMBAUD

M. SURGOT Eric

Collaborateur de la Sénatrice Frédérique PUISSAT

Conseil régional

Mme GUIBERT Martine

Vice-Présidente Transports à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme CHAIX Sandrine

Conseillère régionale

Accompagnées de

M. MERCURIO Julien

Collaborateur de Mme Guibert

M. GAMON Philippe

Directeur des Transports à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

M. ARRIGONI Fabrice

Chargé de mission au service Desserte régionale/Infrastructure

Conseil départemental

M. BARBIER Jean-Pierre

Président du Département de l'Isère

M. PEYRIN Jean-Claude

Vice-Président du Département de l'Isère

Accompagnés de

M. JACONY Maxime

Cabinet – Conseil départemental de l'Isère

Mme BATTIN Séverine

DGS - Conseil départemental de l'Isère

M. MALIBEAUX Erik

DGA délégué - Conseil départemental de l'Isère

Mme FLECHON Marie-Pierre

Directrice des mobilités - Conseil départemental de l'Isère

Métropole de Grenoble

M. FERRARI Christophe

Président de Grenoble-Alpes-Métropole

Accompagné de

M. ROUX Louis-Mathieu

Directeur de cabinet - Grenoble-Alpes-Métropole

M. EVIN Jean-Michel

DGA Grenoble-Alpes-Métropole

Mme VARNAISON REVOLLE
Patricia

Directrice Mobilité Transports et conception espaces publics -
Grenoble-Alpes-Métropole

SMTC

M. MONGABURU Yann

Ville de Grenoble – Président SMTC

M. BACHIMON Alizé

Directeur de Cabinet du Président du SMTC

Ville de Grenoble

M. PIOLLE Eric

Maire de Grenoble

M. REVEL Raphaël

Collaborateur du Maire

Communauté de communes le Grésivaudan

M. GIMBERT Francis

Président de la Communauté de Communes le Grésivaudan

Mme FLANDIN-GRANGET Dominique	Vice-présidente de la Communauté de Communes le Grésivaudan en charge des Transports et déplacements
Accompagnés de	
M. COURTINE David	Directeur Patrimoine et Mobilité - Communauté de communes le Grésivaudan

Communauté d'agglomération du
Pays Voironnais

M. REMOND Luc	Vice-Président aux politiques de déplacements de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
Accompagné de	
M. PALLIER Dominique	DGA Aménagement - Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
Mme SERVAGE Patricia	Directrice du service Mobilités - Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Services déconcentrés de l'Etat

Mme CEREZA Xavier	Directeur de la DDT de l'Isère
Accompagné de	
Mme POIROT Véronique	Responsable du SAET, DDT de l'Isère
M. GRAVIER Fabrice	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes – chef du service MAP
Accompagné de	
Mme HARNOIS Clémentine	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes – Chargée de mission intermodalité

SNCF

M. ALLARY Thomas	Directeur territorial de SNCF Réseau
Accompagné de	
M. RENNESSON Marc	SNCF Réseau – chef d'unité Ain, Isère, Savoie
M. COLOMBO Arnaud	SNCF Mobilités Auvergne-Rhône-Alpes - TER
M. AVET Jean-Christian	SYSTRA – chef de projet

M. le Préfet remercie les Parlementaires, les élus, la SNCF, les services de l'État et les techniciens des différentes structures pour leur présence à cette réunion.

Il rappelle les objectifs pour le ferroviaire arrêtés lors du comité de pilotage du 17 septembre 2018 :

- développement d'un RER métropolitain : renforcement des fréquences et amélioration de la robustesse
- gains de temps de parcours sur le Grenoble – Lyon.

Il avait été ainsi convenu que les Parlementaires devaient se nourrir de ce consensus pour alimenter la loi d'orientation des mobilités (LOM). Par ailleurs, il avait été décidé d'une part, de réaliser une étude d'exploitation sur 2019 et d'autre part, d'avancer sur les deux projets de haltes de Domène et de Pont-de-Claix.

Depuis ce comité de pilotage, le comité des directeurs du 12 mars 2019 a validé les schémas d'offre à tester dans l'étude d'exploitation, ainsi que la réalisation d'une étude socio-économique.

Mme Guibert regrette que le Grenoble – Lyon ne figure pas dans la LOM. Elle précise que la présente démarche sur le ferroviaire doit s'inscrire dans celle plus large sur la gouvernance de la mobilité.

M. Allary présente ensuite l'avancement de l'étude d'exploitation. Un diagnostic de l'étoile ferroviaire a été réalisé à partir des bases de données d'incidentologie et de suivi des circulations de la SNCF (années 2016 à 2018). Les problématiques du réseau sont ainsi :

- sa résilience : l'étoile grenobloise est impactée par des retards externes (importés essentiellement du nœud lyonnais) et ne dispose pas de marges suffisantes pour les absorber. Au sein du périmètre de l'étoile, la régularité est plutôt bonne,
- la section entre Grenoble et Moirans est très chargée,
- Grenoble est le support de nombreux mouvements techniques concentrés à l'ouest de la gare
- certaines sections arrivent déjà à saturation, en particulier la section à voie unique entre Romans et St Marcellin,
- les bifurcations sont des points fragiles de l'exploitation,
- les trafics sont hétérogènes (fret, TER, TGV) et la situation sera encore plus complexe à l'aune de la mise en service de nouveaux terminus.

Si aucun point nouveau n'a été mis en lumière, le diagnostic préfigure quelques marges de manœuvre.

M. Allary explicite ensuite les schémas de desserte arrêtés lors du comité des directeurs du 12 mars 2019, puis donne les premières tendances des simulations réalisées sur l'offre 2025. A date, l'analyse n'est en effet pas finalisée. Ces tendances sont les suivantes :

- la desserte au 1/4 h à Brignoud semble possible, à infrastructure constante, en changeant en profondeur les horaires (correspondances à Chambéry)
- à l'ouest de Grenoble, la desserte envisagée n'est pas réalisable à infrastructure constante
- de même, la desserte envisagée sur la ligne des Alpes nécessitera de nouveaux points d'évitement ; en première approche, la bifurcation Grenoble – ligne des Alpes semble également être un point dur.

L'objectif de l'étude sera de minimiser voire d'échelonner les investissements, pour répondre aux différents objectifs.

M. Barbier exprime son souhait d'investir rapidement sur le réseau, en particulier sur la ligne Grenoble – Lyon. Il s'interroge en particulier sur l'échéance de réalisation d'évitements sur les sections les plus chargées.

M. Allary rappelle les investissements déjà consentis récemment sur cet axe, et présentés lors des derniers comités de pilotage. Les études en cours sont bien nécessaires pour identifier les aménagements à déclencher rapidement. Il proposera, lors du prochain comité de pilotage, une vision des aménagements déjà actés à venir sur la ligne, y compris certains aménagements qui pourront ressortir de l'étude.

Mme Guibert indique qu'une amélioration de la robustesse a déjà été constatée sur les premiers mois 2019 (+ 6 % par rapport à 2018). La démarche d'études lui semble aller dans le bon sens, toutes les marges de progression doivent être envisagées. Elle permettra d'alimenter le prochain CPER, ou toute nouvelle contractualisation avec l'État sur les infrastructures. Cela n'empêche pas d'avancer sur des projets atteignables à plus court terme. Elle souligne enfin que la ligne des Alpes est bien considérée par la Région comme une branche de l'étoile grenobloise.

M. Allary donne ensuite les prochaines échéances de l'étude d'exploitation. Un prochain comité de pilotage pourrait se tenir début octobre, pour restituer l'approfondissement de l'analyse sur l'horizon 2025, ainsi que l'étude de l'horizon 2035. Un nouveau comité de pilotage pourrait se tenir en décembre 2019, pour restituer l'étude de l'horizon 2050. Au premier trimestre 2020, des compléments d'études (ordonnancement des investissements) seraient ensuite réalisés.

M. Mongaburu évoque la demande de la Ministre des Transports à SNCF Réseau, de présenter, d'ici au 1^{er} janvier 2020, un schéma directeur national des RER métropolitains. Il demande à SNCF Réseau si les études en cours seront suffisantes pour répondre à la Ministre.

M. Allary confirme que les études en cours seront suffisantes pour répondre à cette commande, et que le RER grenoblois sera d'ailleurs certainement mieux documenté que d'autres réseaux.

M. Ferrari fait part de son inquiétude quant au renforcement du fret en traversée de Grenoble. Il conviendra de limiter les nuisances sonores. Il souhaite que la priorité soit laissée aux trains de voyageurs dans les études en cours.

M. Remond interroge SNCF Réseau quant à sa capacité à réaliser des travaux à court et moyen termes.

Concernant le fret, M. Allary répond que SNCF Réseau a l'intention de garantir les circulations de fret lors de la construction des trames horaires, vu le frémissement constaté du secteur. Il confirme par ailleurs la difficulté de l'entreprise d'insérer des investissements de développement dans les plans de charge, malgré le recours à des solutions d'externalisation.

M. Barbier partage l'ambition de développement du RER métropolitain, mais souligne l'importance que les territoires périphériques – en particulier le Nord Isère - puissent également bénéficier de l'amélioration de l'offre. Il s'inquiète également du financement des travaux.

Mme Harnois présente ensuite l'analyse socio-économique des scénarios issus de l'étude d'exploitation, dont le principe a été validé lors du dernier comité des directeurs. Il s'agit d'évaluer, pour chacun des scénarios, les gains de fréquentation en gares ou les effets sur le trafic automobile. L'évaluation aura lieu à l'issue de la validation, par le comité de pilotage, des tests issus de l'étude d'exploitation. L'agence d'urbanisme de Grenoble et le Cerema viendront en appui technique pour cette évaluation.

M. Allary dresse un premier bilan financier de l'étude d'exploitation. Alors que le montant conventionné était de 800 k€, les dépenses prévisionnelles sont autour de 450 k€, en intégrant l'évaluation socio-économique.

M. Gimbert demande que les causes des dysfonctionnements actuels ou prévisibles soient clairement identifiées dans l'étude, afin de pouvoir les traiter correctement.

M. Remond relève que l'évaluation socio-économique permettra d'apporter des éléments de dimensionnement des pôles d'échanges multimodaux, et qu'elle sera ainsi très utile.

M. Ferrari rappelle son expression lors de la réunion du débat public du nœud ferroviaire lyonnais à Grenoble, à savoir l'interdépendance des deux nœuds grenoblois et lyonnais, et la nécessité de trouver un optimum des aménagements de long terme pour le RER métropolitain et le Grenoble – Lyon.

M. Rennesson poursuit les sujets à l'ordre du jour avec la présentation de l'avancement des études des gares de Domène et de Pont-de-Claix. Concernant Domène, l'étude de SNCF Réseau commencera en septembre. Les calendriers des deux gares de Domène et de Brignoud seront liés, soit une mise en service pour les deux gares en 2025.

Mme Varnaison Revolle présente l'étude plus globale du pôle d'échanges multimodal de Domène, qui sera réalisée par Grenoble Alpes Métropole en 2020, et réalisée en partenariat avec le SMTC, la communauté de communes Le Grésivaudan, le Département, la Région et la Ville de Domène.

Mme Guibert souligne, à ce titre, que la Région vient de délibérer pour la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités, en remplacement du contrat d'aménagement des gares. Ce dispositif s'adressera à tous les projets de pôles d'échanges multimodaux.

M. Rennesson indique que l'étude d'avant-projet du déplacement de la gare de Pont-de-Claix n'est pas encore lancée. En effet, suite à une demande d'examen au cas par cas du projet de déplacement de la gare, l'autorité environnementale a demandé à SNCF Réseau d'actualiser l'étude d'impact de la zone d'activités des Minotiers que la future gare desservira. Cette actualisation devant être menée avec l'aménageur de la ZAC et le maître d'ouvrage de l'extension de la ligne A du tramway. L'impact financier et sur le calendrier du projet de cette décision de l'autorité environnementale n'est pas encore clarifié.

M. Mongaburu s'interroge sur cette demande qui n'a pas été faite par l'autorité environnementale dans le cadre du projet de terminus du tramway A attenant.

Suite aux réactions des élus, M. le préfet indique qu'il pourra demander des éclaircissements à l'autorité environnementale si nécessaire et qu'il est nécessaire d'avancer.

M. Rennesson poursuit avec le projet de terminus de Brignoud. Le comité de pilotage du 13 juin 2019 de suppression de passage à niveau a acté le principe de réemployer l'ouvrage souterrain créé dans le cadre du terminus pour rétablir la liaison modes doux, et le calendrier de cette suppression. Les économies liées à la mutualisation de l'ouvrage seront réparties entre le projet de terminus et de pôle d'échanges.

M. Gimbert s'interroge sur l'opportunité de réaliser une enquête publique unique pour le pôle d'échanges global.

M. Rennesson souligne que le terminus de Brignoud ne sera pas soumis à enquête publique, faisant partie du programme sillon alpin sud déjà déclaré d'utilité publique. La question se posera en cas de demande d'autorisation environnementale.

Il poursuit avec une présentation de l'étude préliminaire de la ligne des Alpes. Cette étude devrait démarrer en août, avec une première restitution en fin d'année (état des lieux des installations).

Mme Guibert demande à SNCF Réseau si la fermeture de la ligne en décembre 2020 est inéluctable, ou si une nouvelle offre plus allégée permettrait de maintenir les circulations.

M. Ferrari s'étonne du retard pris sur cette étude. Il souhaite également que la ligne ne soit fermée que lors des périodes de travaux, et demande un engagement ferme à SNCF Réseau dans ce sens.

M. Allary répond que la ligne subit actuellement de nombreux ralentissements. La situation était connue dès 2017, mais les financements des travaux n'ont pas été trouvés. La position de SNCF Réseau, à savoir la suspension de la ligne en décembre 2020, ne sera pas infléchie tant que les perspectives de financement ne se seront pas éclaircies. Par ailleurs, une offre dégradée signifierait un très net allongement des temps de parcours, encore moins de circulations et une perte d'attractivité.

Mme Guibert souhaite que la position de l'État quant au financement de cette ligne soit rapidement clarifiée.

M. Barbier indique que le Département ne viendra au financement de la ligne, uniquement si l'État, la Région et Grenoble Alpes Métropole participent également.

Mme Guibert rappelle le plan de financement de la section Vif – Clelles (45 M€) proposé aux partenaires : Etat – 30 %, Région – 30 %, Grenoble Alpes Métropole – 23 %, SNCF Réseau – 8,5 % et Département – 8,5 %. Elle demande que d'autres méthodes d'exploitation soient envisagées.

M. Ferrari demande à l'État d'organiser un nouveau comité de pilotage interrégional de l'étoile de Veynes.

M. Gravier précise les différents montants de travaux sur cette ligne, d'ici 2025 :

- entre Grenoble et Vif : travaux réalisés en 2020 pour 3,585 M€ (déjà conventionnés : État-1,075 M€ ; Région-2,33 M€; SNCF Réseau-0,18 M€) ;
- entre Vif et Clelles : estimation de 45 M€ ;
- entre Clelles et la limite régionale : estimation de 25 M €.

Lors du dernier comité de pilotage interrégional du 19 septembre 2018, l'État a indiqué être prêt à financer la section Vif – Lus à hauteur de 40 %, mais sur une prochaine contractualisation. En effet, l'enveloppe de l'Etat consacrée aux petites lignes au CPER 2015-2020 de 50 M€ sera intégralement consommée en fin d'année 2019. Pour l'État, il convient d'une part de stabiliser les montants (fort risque de surcoûts sur ce type de ligne), et d'autre part d'attendre les conclusions du rapport Philizot avant d'engager un tour de table du financement.

M. Arrigoni présente ensuite une proposition de démarche d'information des territoires sur l'étude d'exploitation.

M. Barbier propose d'aborder les projets ferroviaires avec les autres projets de mobilité lors d'une réunion organisée par le Conseil départemental en septembre, qui réunira tous les EPCI du périmètre de réflexion sur le ressort territorial de la grande région grenobloise. Il s'agira de partager tous les projets de mobilité sur le périmètre.

M. le préfet conclut la réunion en indiquant qu'un nouveau comité de pilotage sera organisé début octobre, qui associera le Trièves. La réunion du Conseil départemental sur les transports pourra se tenir mi-octobre, après le prochain comité de pilotage. Il sera suivi d'un autre comité de pilotage en fin d'année.

Le préfet,



Lionel BEFFRE